

Politique de développement durable 2020-2025

Saint-Honoré dans l'vent

Mise en contexte

La politique de développement durable 2020-2025 du Festival St-Honoré dans l'vent comprend 4 dimensions et des engagements spécifiques pour chacune. La politique a pour objectif de guider le choix de toute action du festival. Un plan d'action découle spécifiquement de cette politique.

Définition

L'organisme adopte la définition de Revérêt et Gendron du développement durable qui donne une fonction aux dimensions:

« L'intégrité écologique est une condition, l'efficacité économique un moyen, le développement social un objectif et la gouvernance la façon de prendre des décisions. »¹

Dimensions et engagements spécifiques

Dimension écologique

Le Festival St-Honoré dans l'vent s'engage à :

- 1) Diminuer (ou compenser) les impacts négatifs et augmenter les impacts positifs de ses activités sur l'environnement;
- 2) Sensibiliser le public à la protection de l'environnement de façon non moralisatrice et adaptée selon leur groupe d'âge (jeunes, adultes et personnes âgées) ;
- 3) S'approvisionner en biens et services dans le respect de sa politique d'achat responsable.

¹ Gendron, Corinne et Jean-Pierre Revérêt. 2000. "Le développement durable." *Economies et Sociétés*, Série F, no 37 : 111-124.

Dimension économique

Le Festival s'engage à :

- 1) Viser l'équilibre financier et optimiser ses ressources ;
- 2) Optimiser les retombées économiques le plus localement possible ;
- 3) Développer et entretenir des partenariats de qualité.

Dimension sociale

Le Festival s'engage à :

- 1) Offrir de bonnes conditions de travail et de bénévolat en respectant les normes de santé, sécurité et d'environnement;
- 2) Offrir des activités festives, positives et écoresponsables;
- 3) Souligner la contribution des parties prenantes de façon attentionnée (membres du CA, bénévoles, employés, commanditaires et partenaires).

Dimension gouvernance

Le Festival s'engage à :

- 1) Utiliser des outils et des processus de gestion et de prises de décision apolitiques et inspirés des meilleures pratiques ;
- 2) Mobiliser ses parties prenantes envers le développement durable ;
- 3) Assurer une communication et une reddition de compte confidentielle, pertinente et transparente.

Adoptée le 20 février 2020